

01 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit:
FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005
- Code du produit:
10656
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation
Couche
- Utilisations déconseillées
Toutes les autres utilisations.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Karl Bubenhofer AG
Hirschenstrasse 26
CH-9201 Gossau SG
Téléphone: +41 (0)71/387 41 41, Télécopie: +41 (0)71/387 41 51
Service assurant les renseignements (heures de bureau):
Direction du Développement, Dr. Wolfgang Reisser
Téléphone: +41 (0)71/387 41 35, Télécopie: +41 (0)71/387 43 04
E-mail: reisser.wolfgang@kabe-farben.ch
Urgence en cas d'empoisonnement:
Tox Info Suisse, téléphone: +41 (0)44/251 66 66
- Distributeur Allemagne:
KABE Pulverlack Deutschland GmbH
Sofienstrasse 36
D-76676 Graben-Neudorf
Téléphone: +49 (0)7255 99-161, Télécopie: +49(0)7255 99-163
(heures de bureau)
Urgence en cas d'empoisonnement Berlin: +49(0)30-19240
- Distributeur Autriche :
KABE-Farben GmbH
Langegasse 31
A-6850 Dornbirn
Téléphone (heures de bureau): +43(0)5572-21568
Télécopie: +43(0)5572-20946
Urgence en cas d'empoisonnement: +43(0)1/4064343
- Vente Pologne:
Farby KABE Polska Sp. z o.o. ul. Slaska 88
40-742 Katowice
tel. +48 32 204 64 60, fax +48 32 204 64 66 (heures de bureau),
proszkowie@farbykabe.pl
Urgences d'empoisonnement: National Poison Information Centre
and Clinical Department of Toxicology: +48(42)6579900
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
- * Suisse: Tox Info Suisse, téléphone: +41 (0)44/251 66 66 ou 145
(seulement en Suisse)
- * Allemagne: Urgence en cas d'empoisonnement Berlin: +49(0)30-19240
- * Autriche: Urgence en cas d'empoisonnement: +43(0)1/4064343
- * Pologne: Urgences d'empoisonnement: National Poison Information Centre
and Clinical Department of Toxicology: +48(42)6579900

02 Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 2 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS05

Eye Dam. 1 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 - H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 1)

Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



GHS09

Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogramme de danger
- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS05



GHS07



GHS09

- Mention d'avertissement
Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
propane-2-ol / butanol / butane-1-ol / produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen = 700)
- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
La préparation peut provoquer une sensibilisation cutanée. Une irritation cutanée s'exagérant par des contacts répétés est également possible.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.

03 Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

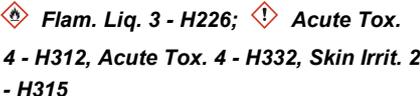
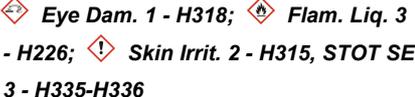
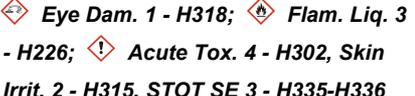
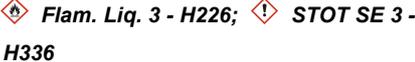
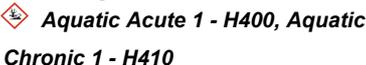
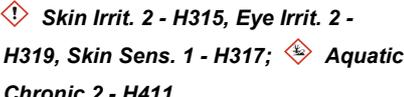
- Composants dangereux:

No CAS		%
67-63-0	propane-2-ol Numéro CE: 200-661-7 N° d'enregistrement : 01-2119457558-25 ⚠ Flam. Liq. 2 - H225; ⚠ Eye Irrit. 2 - H319, STOT SE 3 - H336	12,5 - <25
1330-20-7	xylène Numéro CE: 215-535-7 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32	5 - <12,5

(suite page 3)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 2)

78-83-1	<p>  butanol Numéro CE: 201-148-0 N° d'enregistrement : 01-2119484609-23 </p>	5 - <12,5
71-36-3	<p>  butane-1-ol Numéro CE: 200-751-6 N° d'enregistrement : 01-2119484630-38 </p>	5 - <12,5
107-98-2	<p>  1-méthoxy-2-propanol Numéro CE: 203-539-1 N° d'enregistrement : 01-2119457435-35 </p>	5 - <12,5
108-65-6	<p>  acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Numéro CE: 203-603-9 N° d'enregistrement : 01-2119475791-29 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail. </p>	1 - <5
7779-90-0	<p>  bis(orthophosphate) de trizinc Numéro CE: 231-944-3 N° d'enregistrement : 01-2119485044-40 </p>	1 - <5
100-41-4	<p>  éthylbenzène Numéro CE: 202-849-4 N° d'enregistrement : 01-2119489370-35 </p>	1 - <5
25068-38-6	<p>  produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen = 700) Numéro CE: 500-033-5 N° d'enregistrement : 01-2119456619-26 </p>	1 - <5
7664-38-2	<p>  acide phosphorique ...% Numéro CE: 231-633-2 N° d'enregistrement : 01-2119485924-24 </p>	0,05 - <1
	<p>  </p>	

(suite page 4)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 3)

471-34-1	<p><i>carbonate de calcium</i> Numéro CE: 207-439-9 N° d'enregistrement : 01-2119486795-18 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.</p>	0,05 - <1
108-95-2	<p><i>phénol</i> Numéro CE: 203-632-7 N° d'enregistrement : 01-2119471329-32 Muta. 2 ⚠ Skin Corr. 1B - H314, Eye Dam. 1 - H318; ⚠ Acute Tox. 3 - H301, Acute Tox. 3 - H311, Acute Tox. 3 - H331; ⚠ Muta. 2 - H341, STOT RE 2 - H373</p>	0,05 - <1
1589-47-5	<p><i>2-méthoxypropanol</i> Numéro CE: 216-455-5 Repr. 1B ⚠ Eye Dam. 1 - H318; ⚠ Repr. 1B - H360D; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, STOT SE 3 - H335</p>	0,01 - <0,05
70657-70-4	<p><i>acétate de 2-méthoxypropyle</i> Numéro CE: 274-724-2 Repr. 1B ⚠ Repr. 1B - H360D; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ STOT SE 3 - H335</p>	0,00 - <0,01
108-88-3	<p><i>toluène</i> Numéro CE: 203-625-9 Repr. 2 ⚠ Flam. Liq. 2 - H225; ⚠ Repr. 2 - H361d, STOT RE 2 - H373, Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, STOT SE 3 - H336</p>	0,00 - <0,01

04 Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.
- Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.
Laver immédiatement au polyéthylène-glycol 400.
Nettoyer à l'eau et au savon. Si possible, laver également avec du polyéthylène-glycol 400.
Laver au polyéthylène-glycol 300 et à l'éthanol (2:1), puis avec beaucoup d'eau et de savon.
Laver au polyéthylène-glycol 400, puis rincer avec beaucoup d'eau.
Laver à l'eau et au savon acide.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant au moins 10 minutes, en écartant bien les paupières.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après ingestion:
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 5)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 4)

- Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- Indications destinées au médecin:
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
Mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, couverture dioxyde de carbone, brouillard d'eau.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau, gaz inerte haute pression (par ex. dioxyde de carbone)
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Dégagement d'une fumée noire et épaisse en cas d'incendie. L'inhalation de produits de décomposition ou de combustion peut provoquer de graves atteintes à la santé. Refroidir des réservoirs fermés avec un brouillard d'eau. Le produit contre l'incendie ne doit pas contaminer le sol, la canalisation, les eaux de surface et les nappes phréatiques.
- 5.3 Conseils aux pompiers
Porter un appareil de protection respiratoire en circuit fermé et une combinaison étanche contre les produits chimiques.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à une ventilation suffisante et tenir éloigné des sources d'inflammation. Ne pas inhaler les vapeurs. Le cas échéant, utiliser une protection respiratoire. Observer les prescriptions de sécurité (voir chapitres 7+8).
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Traiter à la soude caustique 2%.
- 6.4 Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

07 Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter la formation de mélanges vapeur/air inflammables et explosib-les, ainsi qu'un dépassement des valeurs MAC. Veiller à une bonne ventilation des locaux, également au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Evacuer les vapeurs à l'atmosphère uniquement à travers des séparateurs appropriés. Ne pas inhaler les vapeurs ni les brouillards. En cas d'aération insuffisante, utiliser un masque de protection, le cas échéant un masque d'air frais. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire, fumer. Eviter la formation d'aérosol.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Observer les prescriptions nationales et sur l'étiquette. Stocker au sec et à une température n'excédant pas 25° C. Protéger contre les sources d'inflammation, la chaleur et contre l'ensoleillement direct. Prévenir toute pénétration dans le sol et dans les canalisations. Maintenir les réservoirs fermés et étanches. Prévoir des bassins de rétention suffisamment dimensionnés et sans écoulement. Veiller à une bonne ventilation. A conserver uniquement dans des récipients qui correspondent à l'original.
- Indications concernant le stockage commun:
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

08 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0	propane-2-ol		
MAK			
Valeur momentanée	1000		mg/m3
	400		ppm
Valeur à long terme	500		mg/m3

(suite page 6)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 5)

		200	ppm
	B SSc;		
1330-20-7	xylène		
MAK			
	Valeur momentanée	870	mg/m3
		200	ppm
	Valeur à long terme	435	mg/m3
		100	ppm
	H B;		
78-83-1	butanol		
MAK			
	Valeur momentanée	150	mg/m3
		50	ppm
	Valeur à long terme	150	mg/m3
		50	ppm
	SSc;		
71-36-3	butane-1-ol		
MAK			
	Valeur momentanée	150	mg/m3
		50	ppm
	Valeur à long terme	150	mg/m3
		50	ppm
	SSc;		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol		
MAK			
	Valeur momentanée	720	mg/m3
		200	ppm
	Valeur à long terme	360	mg/m3
		100	ppm
	B SSc;		
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
MAK			
	Valeur momentanée	275	mg/m3
		50	ppm
	Valeur à long terme	275	mg/m3
		50	ppm
	SSc;		
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc		
MAK			
	Valeur momentanée	0,4a 4e	mg/m3
	Valeur à long terme	0,1a 2e	mg/m3
	SSc;als Zn		
100-41-4	éthylbenzène		
MAK			
	Valeur momentanée	220	mg/m3
		50	ppm
	Valeur à long terme	220	mg/m3
		50	ppm
	H OI B;		
7664-38-2	acide phosphorique ...%		
MAK			
	Valeur momentanée	2	mg/m3
	Valeur à long terme	1	mg/m3

(suite page 7)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 6)

SSc;			
471-34-1	carbonate de calcium		
MAK			
	Valeur à long terme	3 a	mg/m3
108-95-2	phénol		
MAK			
	Valeur momentanée	19	mg/m3
		5	ppm
	Valeur à long terme	19	mg/m3
		5	ppm
H B M2;			
1589-47-5	2-méthoxypropanol		
MAK			
	Valeur momentanée	152	mg/m3
		40	ppm
	Valeur à long terme	19	mg/m3
		5	ppm
H R1bf R1bd SSb;			
70657-70-4	acétate de 2-méthoxypropyle		
MAK			
	Valeur momentanée	224	mg/m3
		40	ppm
	Valeur à long terme	28	mg/m3
		5	ppm
H R1bf R1bd SSb;			
108-88-3	toluène		
MAK			
	Valeur momentanée	760	mg/m3
		200	ppm
	Valeur à long terme	190	mg/m3
		50	ppm
H OI B R2f R2d SSc;			
• Composants présentant des valeurs limites biologiques:			
67-63-0	propane-2-ol		
BAT			
	25 mg/l		
	Untersuchungsmaterial: Urin		
	Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende		
	Biol. Parameter: Aceton		
	25 mg/l		
	Untersuchungsmaterial: Vollblut		
	Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende		
	Biol. Parameter: Aceton		
1330-20-7	xylène		
BAT			
	1,5 g/g Kreatinin		
	Untersuchungsmaterial: Urin		
	Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten, Expositionsende bzw. Schichtende		
	Biol. Parameter: Methyl-Hippursäure		
	1,5 mg/l		
	Untersuchungsmaterial: Vollblut		
	Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende		

(suite page 8)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 7)

Biol. Parameter: Xylol

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

BAT

20 mg/l

Untersuchungsmaterial: Urin

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: 1-Methoxypropanol-2

100-41-4 éthylbenzène

BAT

1,5 mg/l

Untersuchungsmaterial: Vollblut

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Ethylbenzol

2 g/g Kreatinin

Untersuchungsmaterial: Urin

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure

108-95-2 phénol

BAT

250 mg/g Kreatinin

Untersuchungsmaterial: Urin

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Phenol

108-88-3 toluène

BAT

600 µg/l

Untersuchungsmaterial: Vollblut

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Toluol

2 g/g Kreatinin

Untersuchungsmaterial: Urin

Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten, Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Hippursäure

0,5 mg/l

Untersuchungsmaterial: Urin

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende, bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten

Biol. Parameter: o-Kresol

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

Veiller à une bonne ventilation au moyen d'installations d'aspiration appropriées locales ou centrales. Si cela est insuffisant pour maintenir la concentration des particules et les vapeurs au-dessous de la valeur limite MAK (concentration maximale au poste de travail), il faut porter des dispositifs respiratoires à tuyau d'air comprimé indépendants de l'air environnant avec masque complet, cagoule ou demi-masque conforme à EN 14594 classe 3 ou supérieure ou des filtres souffiants avec masque complet selon EN 12942 ou cagoule selon EN 12941, filtres toujours au moins A1P.

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Utiliser un filtre à gaz A pour la peinture à la main, un filtre combiné à gaz et à particules A-P pour la peinture au pistolet et les travaux de meulage. Choisir un type de masque protecteur offrant le niveau de protection nécessaire en fonction des conditions au poste de travail.

(suite page 9)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 8)

- Protection des mains: Gants de protection longs résistants aux produits chimiques (EN374). Le choix de la qualité et de la durée de pénétration dépend des conditions pratiques spécifiques sur le poste de travail; il doit donc être déterminé en coopération avec un fournisseur de gants. Respecter les instructions d'utilisation pour l'emploi, le stockage, l'entretien et le remplacement des gants. Les gants de protection contre les risques mécaniques ne conviennent pas. Effectuer une protection préventive en appliquant de la crème de protection de la peau. Eviter tout contact avec les yeux et la peau, rincer immédiatement les parties de la peau contaminées.
- Protection des yeux: Porter des lunettes de protection étanches avec protection latérale (EN166).
- Protection du corps: Porter des vêtements de protection antistatique en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
- Mesures de gestion des risques
Il faut donner des instructions suffisantes et adaptées aux employés.
Pour les jeunes, l'utilisation à usage professionnel de cette préparation est restreinte ou entièrement interdite. Les dispositions de protection exactes sont présentées au chapitre 15.

09 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Reconnaisable

valeur du pH: 4,0

Changement d'état

Point d'ébullition: 82 °C

Point d'éclair: >= 17 °C DIN 51376

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation: 270 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Non déterminé.

Danger d'explosion: Non déterminé.

Limites d'explosion:

Inférieure: 1,10 Vol %

Supérieure: 12,00 Vol %

Pression de vapeur: à 20 °C 6,7000 mbar

Masse volumique: 1,0600 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: à 40 °C 33 s ISO 4 mm ISO 2431:1993

9.2 Autres indications Indisponible.

10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
No further relevant information available.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
Acides fortes, bases fortes, oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

(suite page 10)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 9)
A température élevée, des produits dangereux sont engendrés, comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote et la fumée.

11 Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Pour ce produit n'existe pas de données expérimentales disponibles.
- Toxicité aiguë:
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-63-0 propane-2-ol

Oral, LD50: 5045 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 12800 mg/kg (lapin)

1330-20-7 xylène

Oral, LD50: 3523 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >4200 mg/kg (lapin)
Inhalatoire, LC50/4h: 29.091 mg/l (rat)

78-83-1 butanol

Oral, LD50: 2460 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 3400 mg/kg (lapin)

71-36-3 butane-1-ol

Oral, LD50: 790 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 3400 mg/kg (lapin)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral, LD50: 4016 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 13000 mg/kg (lapin)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral, LD50: 8532 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Oral, LD50: >5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire, LC50/4h: 5.7 mg/l (rat)

100-41-4 éthylbenzène

Oral, LD50: 3500 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 1535 mg/kg (lapin)

**25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine
résines époxydiques (poids moléculaire moyen =
700)**

Oral, LD50: >5000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >6000 mg/kg (lapin)

7664-38-2 acide phosphorique ...%

Oral, LD50: 1530 mg/kg (rat)

471-34-1 carbonate de calcium

Oral, LD50: 6450 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (rat)

108-95-2 phénol

Oral, LD50: 300 mg/kg (souris)
Dermique, LD50: 316 mg/kg (rat)
Inhalatoire, LC50/4h: 316 mg/l (rat)

1589-47-5 2-méthoxypropanol

Oral, LD50: 5200 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 13500 mg/kg (lapin)
Inhalatoire, LC50/4h: 54.6 mg/l (rat)

108-88-3 toluène

Oral, LD50: 5000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 12124 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau:
Irrite la peau et les muqueuses.
- des yeux:
Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- Sensibilisation:
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- Indications toxicologiques complémentaires:
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant
- Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)

(suite page 11)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 10)

L'inhalation de fractions de solvants au-dessus de la valeur MAC peut provoquer des irritations des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie, ainsi que des atteintes du système nerveux central. Le produit peut pénétrer dans le corps à travers la peau. Des projections de solvant peuvent causer des irritations des yeux, ainsi que des lésions réversibles.

• **Toxicité par administration répétée**

L'inhalation de fractions de solvants au-dessus de la valeur MAC peut provoquer des irritations des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie, ainsi que des atteintes du système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesses musculaires étourdissements et exceptionnellement perte de conscience. Un contact prolongé et répété avec le produit porte atteinte au graissage naturel de la peau et provoque la desiccation de la peau. Le produit peut pénétrer dans le corps à travers la peau. Des projections de solvant peuvent causer des irritations des yeux, ainsi que des lésions réversibles.

La préparation contient des liaisons époxy à faible poids moléculaire qui risquent de provoquer un effet irritant et sensibilisant lors d'un contact répété avec les yeux, les muqueuses et la peau. Il faut éviter tout contact de la peau avec le produit, les brouillards de pulvérisation et les vapeurs.

Des symptômes d'empoisonnement peuvent aussi apparaître après plusieurs heures, c'est pourquoi le contrôle médical doit s'étendre pendant au moins 48 heures. En cas de perte de conscience, placer le patient sur le côté. Pas d'administration par voie orale.

12 Informations écologiques

• **12.1 Toxicité**

Pour ce produit n'existe pas de données expérimentales disponibles. Ne pas rejeter dans le sol, les cours d'eau, les eaux souterraines ni dans les canalisations.

• **Toxicité aquatique:**

67-63-0 propane-2-ol

LC50/96h: 9640 mg/l (poisson)
LD50/72h: >100 mg/l (algue)

1330-20-7 xylène

LC50/96h: 7.6 mg/l (poisson)
LC50/48h: 3.82 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 4.36 mg/l (algue)

71-36-3 butane-1-ol

LC50/96h: 1200 mg/l (poisson)
LC50/48h: 1983 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 500 mg/l (algue)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

LC50/96h: 6812 mg/l (poisson)
LC50/48h: 23300 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

LC50/96h: >100 mg/l (poisson)
LC50/48h: 408 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

LC50/96h: 0.14 mg/l (poisson)
LC50/48h: 2.44 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 0.8 mg/l (algue)

100-41-4 éthylbenzène

LC50/96h: 12.1 mg/l (poisson)
LC50/48h: 2.1 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 4.6 mg/l (algue)

25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen = 700)

LC50/96h: 1.3 mg/l (poisson)
LC50/48h: 2.1 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 12 mg/l (algue)

7664-38-2 acide phosphorique ...%

LC50/96h: >100 mg/l (poisson)

471-34-1 carbonate de calcium

LC50/96h: 2000 mg/l (poisson)
LC50/48h: >1000 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >200 mg/l (algue)

108-95-2 phénol

LC50/96h: 0.00175 mg/l (poisson)
LD50/72h: 4.24 mg/l (algue)

1589-47-5 2-méthoxypropanol

LC50/96h: 28000 mg/l (poisson)
LC50/48h: 23000 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

108-88-3 toluène

LC50/96h: 1 mg/l (poisson)

(suite page 12)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 11)

- LC50/48h: 11.5 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 12 mg/l (algue)
- 12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Comportement dans les compartiments de l'environnement:
 - 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Autres indications écologiques:
 - Indications générales:
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Catégorie de pollution des eaux (CH): Correspond à catégorie de pollution des eaux CE.
Catégorie de pollution des eaux 2 CE (classification selon liste): polluant
 - 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - PBT:
Non applicable.
 - vPvB:
Non applicable.
 - 12.6 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Remettre les quantités fractionnées et les produits résistants ou périmés à un centre public de récupération pour déchets spéciaux. Respecter en outre les ordonnances des mouvements des déchets (OMoD) en Suisse et selon le Catalogue Européen des déchets (CED). Suisse: Les emballages vides et les vieilles peintures peuvent être redonnées à KABE Peintures dans des récipients spécifiques. Demander notre brochure pour des informations détaillées.
- Catalogue européen des déchets/Code de déchets suisse
08
DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA
DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT
(PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE S D'IMPRESSION
08 01
déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11
déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou
d'autres substances dangereuses
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

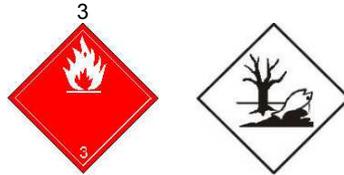
- 14.1 No ONU
ADR UN1263
IMDG UN1263
IATA UN1263
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR PEINTURES
IMDG PAINT (TRIZINC BIS(ORTHOPHOSPHATE))
IATA PAINT
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR
Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 13)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 12)

Étiquette

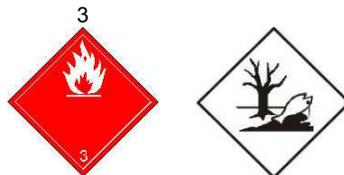


IMDG

Class

3 Liquides inflammables.

Label



IATA

Class

3 Liquides inflammables.

Label



- 14.4 Groupe d'emballage

ADR

II

IMDG

II

IATA

II

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Oui

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler:

33

No EMS:

F-E,S-E

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

Quantités exceptées (EQ):

E2

Quantités limitées (LQ)

5L

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

D/E

IMDG

Limited quantities (LQ)

5L

Excepted quantities (EQ)

E2

- "Règlement type" de l'ONU:

UN 1263 PEINTURES, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15 Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
Conditions de limitation: 3, 30, 48
- Prescriptions nationales:
Deutschland: Die BG-Regel 227 "Tätigkeiten mit Epoxidharzen" ist zu beachten
En cas d'utilisation professionnelle de cette préparation, il faut respecter les éventuelles dispositions nationales concernant la protection de la jeunesse. Allemagne - Respecter les restrictions relatives à l'emploi des jeunes (Beeschäftigungsbeschränkungen für Jugendliche -JarbSchG). Suisse - Il faut observer l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (SR 822.15) et l'ordonnance du DEFR en ce qui concerne l'emploi des jeunes pour des travaux dangereux (SR 822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle de base ne sont autorisés à faire ces travaux de préparation que si ceux-ci sont prévus par le règlement ...
- Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables):

(suite page 14)

DESIGNATION : FOND A REACTION noir Séchage rapide env. RAL 9005

(suite de la page 13)

AI

- Classe de pollution des eaux:
Classe de pollution des eaux 2 (classification selon liste): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les données figurant dans cette fiche technique de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, les conditions de travail de l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit être utilisé, sans autorisation écrite, pour aucun autre but que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur est responsable de l'observation de toutes les prescriptions légales obligatoires. Les données de cette fiche technique de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit. Elles ne représentent aucune garantie des caractéristiques du produit.

• Phrases importantes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- * Données modifiées par rapport à la version précédente